

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-huit octobre,
à dix-sept heures,

Au siège social, 32 T COURS PAOLI 20250 CORTE

Monsieur Anthony BATTESTI, demeurant LIEU-DIT CUTINCO 20250 CORTE

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune émises par la société AB INVESTISSEMENTS,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Anthony BATTESTI.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Anthony BATTESTI, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

32 T COURS PAOLI
20250 CORTE

Nouvelle adresse :

CASINO
20250 CORTE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé CASINO 20250 CORTE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Anthony BATTESTI

Signé par Anthony BATTESTI
Le 28 oct. 2025

Signed with doc_7Z8
Universign tx_Jglxde6DbWnG